

Samedi 11 janvier, toute la journée, près de 600 personnes ont assisté à la première journée régionale du CAPE Nord Pas de Calais ([Collectif d'Associations Partenaires de l'École publique](#)), autour du thème : coopération et apprentissages, l'enfant et l'adolescent acteur dans et hors l'école.

La journée fut marquée par de [nombreux ateliers](#), des moments d'échanges informels entre ces acteurs de l'éducation et les militants des associations présentes, et une conférence de [Philippe Meirieu](#) sur le thème "Coopérer ... oui mais comment?" suivie d'un débat.

Marie-Christine Blandin a quant à elle eu le plaisir et l'honneur d'ouvrir cette riche journée, aux côtés de **Murielle Dekeister**, présidente des [CEMEA Nord Pas de Calais](#), **Jean-Pierre Mollière**, président de l'[OCCE du Nord](#) tous deux au nom du collectif CAPE Régional et de **Pierre Hautecoeur**, représentant M. Wassenberg, DASEN du Nord.

Voici la trame de son intervention :

1. Les dégâts passés ne doivent pas être oubliés

Dans un contexte d'hymne à la réussite vite muté en exhortation du plus fort et en exclusion des plus fragiles, on a vu se multiplier les évaluations, les statistiques, les mises en stress des élèves, des parents, des enseignants, la mise en concurrence des établissements, et des décisions échappant au parlement comme la fin de la carte scolaire, ou le bac pro en trois ans.

Les lois de finances successives actèrent la suppression de 70 000 postes entre 2008 et 2012.

Le pire fut la fin de la formation pédagogique des enseignants, dont le rapport annuel de la cour des comptes de 2012 pointait les pires effets ([lien vers le rapport](#)). Plus de 15 000 enseignants stagiaires, amputés d'une année de formation, se sont retrouvés devant environ 500 000 élèves dans les classes. Pour nombre d'entre eux, cette situation fut aggravée par des conditions d'exercice d'autant plus compliquées qu'ils débutaient :

- nombreux enseignants stagiaires ont été amenés à effectuer des heures supplémentaires,
- la part des enseignants stagiaires en poste dans l'éducation prioritaire était supérieure aux enseignants titulaires dans 7 académies
- le phénomène d'affectation dans différents établissements n'épargna pas les enseignants stagiaires (jusqu'à trois établissements)

Stress, déprime et abandons de carrière ne furent pas qu'un épiphénomène.

On alla de la démotivation à la crise de vocation.

2. La loi de refondation de l'école, précédée par la décision budgétaire de création de 10 000 postes (et la promesse de 60 000 sur 5 ans) a marqué un changement de cap.

L'actualité et les récents honteux événements de [non levée de l'immunité parlementaire de Dassault](#) ne sont pas favorables à faire l'éloge du Sénat... Il n'en demeure pas moins que le projet de loi Peillon était sorti sans grande amélioration de l'assemblée, et que la commission du Sénat l'a sérieusement amendé.

La rapporteure, Françoise Cartron ne ménagea pas ses efforts. Des contributeurs comme les cahiers pédagogiques, ATD quart monde, Ecole et Nature, le MAN, l'ICEM, et bien d'autres eurent notre oreille, et notre proposition se trouva enrichie. Notamment en y introduisant la notion de coopération entre les élèves, entre les acteurs du système éducatif et en y reconnaissant la place des associations de l'éducation populaire.

(retrouvez [ICI](#) l'action des parlementaires écologistes sur cette loi)

Le débat se fit quand même sous tension : sans l'accord des quatre groupes de la majorité, rien ne passe. Nous venions de voir la haute assemblée refuser le budget de la sécurité sociale, la loi de finances, la loi Brottes sur l'énergie, la loi électorale sur les cantons....

La modification de la répartition du temps scolaire obligatoire, prise par décret le 24 janvier, est arrivée sur fond de crispation sur une décentralisation qui transfère sans cesse des charges aux collectivités exsangues.

Les communistes, porteurs des revendications de certains syndicats, firent du pilotage centralisé, de l'uniformité des programmes, de la non décentralisation de l'orientation, de la défiance des nouveaux rythmes leur cheval de bataille.

Ils voulaient supprimer le mot socle. Ils voulaient éradiquer le mot compétence, et un amendement écologiste vantant les compétences telles qu'écrites par l'Europe faillit provoquer un clash. Pour obtenir une majorité nous avons du y renoncer, et il y aurait beaucoup à dire sur les ambiguïtés du mot « compétences ».

C'est le PEDT Projet Éducatif de Territoire qui paya le prix des divergences au sein de la majorité, relégué à la fin, minoré dans son ambition, privé d'outils de vie réelle.

La droite et les centristes s'opposèrent globalement au projet.

L'assemblée accepta nos belles modifications.

Mais quelle ne fut pas notre surprise en seconde lecture au sénat de voir le ministre tenter de jouer une troisième mi-temps, avec des amendements du gouvernement supprimant des acquis qui nous étaient chers, comme les intervenants issus de l'éducation populaire dans les écoles de formation.

Ce fut l'ultime bras de fer, et nous n'avons pas cédé. Et le texte fut promulgué en juillet.

3. Ce qui se pose aujourd'hui, au delà des arbitrages appréciables ou regrettables, est une question de démocratie.

Je n'aborde pas ici la participation des uns et des autres à l'élaboration d'une loi, ou les aléas du débat dans les hémicycles, déjà cités, mais ce qui se passe après la promulgation de la loi.

Entre ce qui se met en œuvre et ce qui a été voté, il y a des distances parfois vertigineuses.

3.1. La formation des maîtres

Désormais garantie par deux années en Espé, elle devrait bénéficier de l'intervention pédagogique des universitaires disciplinaires (lettres, mathématiques, sciences de l'éducation...), des maîtres d'école expérimentés, des acteurs de l'éducation populaire, dont ceux de la culture scientifique et de la résolution non violente des conflits, des artistes.

Dans les faits, les Universités qui hébergent et gèrent les Espé, dans leur grande majorité, ne se sont pas pressées de prendre connaissance de leur devoir, ni de partir à la recherche d'intervenants non universitaires. Et le risque existe de voir les Espé devenir variable d'ajustement des ressources humaines de disciplines non requises pour d'autres masters.

Dans les faits, les pouvoirs publics ne se sont pas, non plus, activés pour diffuser l'information auprès des différents réseaux, afin que ceux ci aillent frapper à la porte des universités.

Tout comme les mouvements pédagogiques n'ont pas encore trouvé la place qui leur revient dans les structures décisionnelles.

Certes le calendrier était en tension: la loi refondation de l'école a été promulguée le 8 juillet 2013, alors que les maquettes remontaient déjà au ministère de l'enseignement supérieur, mais l'année prochaine doit être différente et il faut s'en donner les moyens.

C'est pourquoi j'ai installé une [mission sénatoriale d'information sur l'installation des Espé](#), afin de faire vivre ce qui a été arraché de haute lutte. Mais je pense que vous devez aussi aller frapper aux portes des universités, voire faire remonter vos témoignages à la mission du sénat, auprès de son président, Monsieur Magner.

Sur certaines thématiques, une offre organisée des réseaux peut être très positive : par exemple [la coordination pour l'éducation à la non violence et à la paix](#) va lister ses intervenants disponibles et formater des modules.

3.2. Le socle de connaissances, de compétences et de culture.

En instaurant un nouveau [Conseil Supérieur des Programmes](#), le gouvernement s'est doté d'un outil de propositions alimenté des parcours et convictions de [18 membres](#), présidé par le recteur Boissinot.

Maternelle, charte des programmes, nouveau socle, enseignement moral et civique, parcours d'éducation culturelle et artistique, les lettres de commande se succèdent et se succéderont.

Cela demande du temps : mettre chacun au même niveau d'information, consulter, arbitrer des consensus... Le calendrier initial a du, à notre demande, être détendu.

Reste la méthode globale : pendant que ce CSP fouille le socle et les programmes, ont été installées d'autres instances, comme

- le [conseil national du numérique](#), dont la concertation actuelle se penche sur [l'éducation](#)
- le [haut conseil de l'éducation artistique et culturelle](#)
- la mission de réflexion sur l'enseignement de la morale laïque
- le [conseil national éducation-économie](#)

Alors qui fait quoi? Et qui, face à d'éventuelles productions divergentes, fera l'arbitrage?

3.3. La prise en compte des rythmes de l'enfant dans la gestion des temps de l'école.

Le temps de l'enseignement scolaire n'a pas changé. Sa nouvelle répartition a ouvert l'opportunité d'activités après la classe, et l'entrée de nouveaux intervenants dans l'espace scolaire.

Mais pratiquement, sans travail local concerté sur les locaux, sur l'articulation entre enseignement et activités -du point de vue de l'enfant- sans dialogue entre parents, enseignants, élus (et un dialogue demande de la volonté, du temps et un lieu identifié) comment espérer qu'il n'y ait pas de couacs?

Sans l'affirmation d'une ambition épanouissante et émancipatrice pour tous les enfants, comment s'étonner de montages inacceptables où priorité est donnée aux élèves dont les deux parents travaillent, au risque d'exclure les enfants de chômeurs?

La loi précise qu'un lieu identifié est réservé dans chaque école aux parents... la loi est-elle appliquée?

Enfin pour faire de l'animation, il faut des forces vives. Si la ministre de l'éducation populaire affiche le maintien des subventions de son ministère aux réseaux associatifs, les derniers budgets ont vu l'érosion massive, quand ce n'est pas la disparition, des soutiens des autres ministères. Par exemple les Petits débrouillards ont reçu une totale fin de non recevoir, quasi méprisante, du cabinet de Peillon.

Mais il ne manquera pas de discours à la gloire de la culture scientifique.

Pour la deuxième étape de la mise en œuvre de la réforme dite des rythmes scolaires, nous devons encore trouver des formes de partage et de mutualisation permettant de faciliter l'emploi stable d'intervenants au près des enfants. Il s'agit tant d'un soutien constructif au secteur associatif que d'équité territoriale.

Le renforcement du dialogue Etat – collectivités – associations est une nécessité. La ministre Fourneyron avait lancé le travail sur [une charte d'engagements réciproque](#), un rapport lui a été remis : la balle est dans le camp des trois parties (mais l'engagement des collectivités se fait attendre).

CONCLUSIONS

La diversité de vos ateliers est le reflet d'une vraie richesse, mais il ne faudrait pas que vous soyez des abeilles butineuses tenues à l'écart de la ruche où somnoleraient des bourdons.

La loi n'est pas pleinement satisfaisante, mais elle ouvre de nouveaux espaces, plaçant par exemple la coopération, la mixité sociale, le soutien à l'esprit d'initiative au cœur du projet.

Et elle s'ouvre aux enjeux actuels : projets innovants et expérimentations pédagogiques favorisant l'usage du numérique et la coopération, ou sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.

Faire vivre ces arbitrages positifs est de la responsabilité de tous. La qualité du projet a eu besoin de votre intelligence collective sur le terrain et pendant le débat sur la loi. Elle a encore besoin de votre énergie collective pour que les avancées, fussent-elles modestes prennent vie et sens.